

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE

Société anonyme au capital de 20 126 756,24 €.
Siège social : 350, avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon.
421 577 495 R.C.S. Lyon.

A. — Comptes consolidés.

I. — Compte de résultat.

(En milliers d'euros)

	Notes	Du 01/07/2006 au 30/06/2007	% du C.A.	Du 01/07/2005 au 30/06/2006	% du C.A.
Produits des activités	5.1	214 077	100%	166 110	100%
Produits des activités (hors contrats joueurs)	5.1	140 553	66%	127 667	77%
Achats consommés		-17 684	8%	-16 214	10%
Charges externes		-14 135	7%	-12 391	7%
Impôts, taxes et versements assimilés		-4 059	2%	-3 425	2%
Charges de personnel	5.3	-93 469	44%	-75 216	45%
Excédent brut d'exploitation hors contrats joueurs		11 206	5%	20 420	12%
Dotations aux amortissements et provisions nettes	5.2	-936	0%	-1 652	1%
Autres produits et charges opérationnels courants		-2 882	1%	-407	0%
Résultat opérationnel courant hors contrats joueurs		7 388	3%	18 361	11%
Produits de cession des contrats joueurs	5.1	73 524	34%	38 443	23%
Valeur résiduelle des contrats joueurs	5.4	-28 762	13%	-7 060	4%
Excédent brut d'exploitation sur contrats joueurs		44 762	21%	31 383	19%
Dotations aux amortissements et provisions nettes	5.2	-24 114	11%	-23 964	14%
Résultat opérationnel courant sur contrats joueurs		20 648	10%	7 419	4%
Excédent brut d'exploitation		55 968	26%	51 803	31%
Résultat opérationnel courant		28 036	13%	25 780	16%
Autres produits et charges opérationnels non courants		0		0	
Résultat opérationnel		28 036	13%	25 780	16%
Résultat financier	5.5	764	0%	-1 365	-1%
Résultat avant impôt		28 800	13%	24 415	15%
Charge d'impôt	5.6	-10 278	5%	-8 286	5%
Quote part de résultat net des entreprises associées		76	0%	14	0%
Résultat net de l'exercice		18 598	9%	16 143	10%
Résultat revenant aux actionnaires de la société		18 470		15 879	
Résultat revenant aux intérêts minoritaires		128	0%	264	0%

II. — Bilan.

(Montants nets, en milliers d'euros.)

Actif	Notes	30/06/2007	30/06/2006
Immobilisations incorporelles :			
Goodwills	4.1.1	2 526	1 633
Contrats joueurs	4.1.2	53 198	77 514
Autres immobilisations incorporelles	4.1.2	724	550
Immobilisations corporelles	4.1.3	11 328	8 347
Autres actifs financiers :			
Participations et créances rattachées	4.1.4		37
Autres immobilisations financières	4.1.4	268	131
Créances sur contrats joueurs (part à plus d'un an)	4.2	13 801	2 074
Participations dans les entreprises associées	4.1.5	513	437
Impôts différés	4.3	22	123
Actifs non courants		82 380	90 846
Stocks	4.2	558	759
Créances clients	4.2	19 585	11 365
Créances sur contrats joueurs (part à moins d'un an)	4.2	22 529	3 699
Contrats joueurs détenus en vue de la vente			3 950
Autres actifs courants et comptes de régularisation	4.2	13 129	13 434
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Valeurs mobilières de placement	4.2	143 080	52 386
Disponibilités	4.2	7 217	1 760
Actifs courants		206 098	87 353
Total actif		288 478	178 199

Passif	Notes	30/06/2007	30/06/2006
Capital	4.4.1	20 127	14 155
Primes	4.4.2	102 865	18 276
Réserves	4.4.3	6 753	-7 855
Résultat de la période		18 470	15 879
Capitaux propres part du groupe		148 215	40 455
Intérêts minoritaires		2 980	3 200
Total capitaux propres		151 195	43 655
Emprunts et dettes financières (part à + 1 an)	4.6	16 629	13 637
Dettes sur contrats joueurs (part à +1 an)	4.6	8 076	13 482
Impôts différés	4.3	953	9 005
Provisions pour engagements de retraite	4.5	433	320
Passifs non courants		26 091	36 444
Provisions pour autres passifs (part à -1 an)	4.5	196	974
Dettes financières (part à -1 an)			
Découverts bancaires	4.6	258	3 750
Autres emprunts et dettes financières	4.6	5 632	10 639
Fournisseurs et comptes rattachés	4.6	16 266	14 649
Dettes fiscales et sociales	4.6	55 612	34 865
Dettes sur contrats joueurs (part à -1an)	4.6	21 159	24 738
Autres passifs courants et comptes de régularisation	4.6	12 069	8 485
Passifs courants		111 192	98 100

Total passif		288 478	178 199
--------------	--	---------	---------

III. — Variation des flux de trésorerie.

(En milliers d'euros.)

	30/06/2007	30/06/2006
Résultat net	18 598	16 143
Résultat net des entreprises associées	-76	-14
Amortissements et provisions	25 091	25 210
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	-18	-50
Plus values de cession des contrats joueurs	-44 762	-31 383
Plus values de cession des autres immobilisations	217	-13
Charges d'impôt	10 278	8 286
Capacité d'autofinancement avant impôt payé	9 328	18 180
Impôt payé	-3 750	-991
Clients et autres débiteurs	-525	-2 187
Fournisseurs et autres créditeurs	4 163	9 327
Variation du besoin en fonds de roulement	3 638	7 140
Flux net de trésorerie généré par l'activité	9 216	24 329
Acquisitions de contrats joueurs nettes de variation des dettes	-33 844	-54 023
Acquisitions d'autres immobilisations incorporelles	-590	-45
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-4 530	-2 290
Acquisitions d'immobilisations financières	-174	-95
Cessions de contrats joueurs nettes de variation des créances	42 967	42 003
Cessions ou diminutions des autres actifs immobilisés	51	13
Acquisition de filiales nette de trésorerie acquise	-500	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	3 380	-14 437
Augmentation de capital	90 561	
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère	-931	-373
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	-258	-62
Souscriptions d'emprunts	2 476	11 856
Remboursements d'emprunts	-4 491	-4 221
Titres d'auto-contrôle	-310	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	87 047	7 200
Trésorerie d'ouverture	50 396	33 305
Variation de trésorerie courante	99 643	17 091
Trésorerie de clôture	150 039	50 396

(En milliers d'euros)	30/06/2007	30/06/2006
Valeurs mobilières de placement	143 080	52 386
Disponibilités	7 217	1 760
Découverts bancaires	-258	-3 750
Trésorerie de clôture	150 039	50 396

Les flux liés aux acquisitions de joueurs peuvent se résumer de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	30/06/2007	30/06/2006
-----------------------	------------	------------

Acquisitions de contrats joueurs	-26 737	-62 928
Dettes agents concernant des contrats cédés	1 877	
Dettes joueurs au 30 juin 2007	29 236	
Dettes joueurs au 30 juin 2006	-38 220	38 220
Dettes joueurs au 30 juin 2005		-29 541
Divers		226
	-33 844	-54 023

Les flux liés aux cessions de joueurs peuvent se décomposer de la façon suivante :

(En milliers d'euros)	30/06/2007	30/06/2006
Produits sur cessions de contrats joueurs	73 524	38 443
Créances joueurs au 30 juin 2007	-36 330	
Créances joueurs au 30 juin 2006	6 023	-6 023
Créances joueurs au 30 juin 2005		9 688
Divers	-250	-105
	42 967	42 003

IV. — Variation des capitaux propres.

(En milliers d'euros.)

	Revenant aux actionnaires de la société						Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto- détenus	Réserves et résultat	Résultat enregistrés directemen t en capitaux propres	Total part du Groupe		
Capitaux propres au 1 juillet 2005	14 155	18 276		-7 438	-23	24 970	3 070	28 040
Résultat de l'exercice				15 879		15 879	264	16 143
Dividendes				-373		-373	-62	-435
Variations du périmètre de consolidation						0	-72	-72
Amendement IAS 19					-21	-21		-21
Capitaux propres au 30 juin 2006	14 155	18 276	0	8 068	-44	40 455	3 200	43 655
Résultat de la période				18 470		18 470	128	18 598
Dividendes				-931		-931	-258	-1 189
Augmentation de capital	5 972	84 589				90 561		90 561
Variations du périmètre de consolidation						0	-79	-79
Titres d'auto contrôle			-311		-9	-320		-320
Amendement IAS 19					-9	-9		-9
Autres					-11	-11	-11	-22
Capitaux propres au 30 juin 2007	20 127	102 865	-311	25 607	-73	148 215	2 980	151 195

V. — Résultat par action.

	30/06/2007	30/06/2006
Nombre d'actions à la fin de la période	13 241 287	931 270
Nombre moyen d'actions à la fin de la période	10 775 387	931 270
Nombre d'actions auto détenues à la fin de la période	14 724	na
Résultat consolidé :		
Résultat net part du groupe (en millions d'euros)	18,47	15,88
Résultat net part du groupe par action (en euros) (1)	1,72	17,05
Résultat net part du groupe par action (en euros) en tenant compte de la division du nominal par 10	1,72	1,71
Dividende net :		
Montant net global (en millions d'euros)	1,85(2)	0,90
Montant net action (en euros)	0,14 (2)	1,00

(1) Calculé sur le nombre moyen d'actions en circulation après déduction du nombre d'actions auto détenues.

(2) Dividende soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 20 novembre 2007.

VI. — Notes annexes aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés présentés sont ceux de la société Olympique Lyonnais Groupe SA (sise 350 avenue Jean Jaurès – 69007 Lyon) et ses filiales. Le Groupe s'est constitué essentiellement à partir de l'équipe de football professionnelle. En prolongement de cette activité, des filiales ont été créées dans les domaines audiovisuel, merchandising, restauration, organisation de voyages. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 24 septembre 2007.

1. – Faits marquants de l'exercice.

1.1. Introduction en bourse. — Le 9 janvier 2007, OL Groupe a procédé à l'enregistrement de son document de base auprès de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de son projet d'introduction en bourse (sous le numéro 01.07.002). Le 25 janvier 2007, l'AMF a apposé le visa 07-028 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions OL Groupe. Le 8 février 2007, les actions Olympique Lyonnais Groupe ont été admises sur le marché Eurolist by Euronext Paris sous le code FR0010428771. Le montant net des frais d'émission après la période de sur allocation est de 90,6 M€. Au 30 juin 2007, le capital d'OL Groupe est constitué de 13 241 287 actions de valeur nominale égale à 1,52€.

1.2. Projets immobiliers :

— Lancement de la construction du nouveau stade : Début 2007, OL Groupe et le Grand Lyon ont confirmé la localisation du projet OL Land, comprenant le nouveau stade, à Décines sur le site du Montout.

— Lancement de la construction d'un centre de formation : Les travaux du nouveau Centre de Formation, localisé près du siège OL Groupe ont débuté début 2007.

1.3. Variations de périmètre. — Les variations du périmètre de l'exercice 2006-2007 sont les suivantes :

— OL Groupe a acquis 925 titres OL Images, la participation d'OL Groupe dans le capital passe de 74,97% au 30 juin 2006 à 99,97% ;

— OL Groupe a acquis 500 titres OL SASP, la participation d'OL Groupe dans le capital passe de 99,53% au 30 juin 2006 à 99,91% ;

— La SAS Foncière du Montout a été créée le 26 juin 2007. La société, détenue à 100% par OL Groupe, a été intégrée dans le périmètre de consolidation. Cette SAS a en charge la maîtrise d'ouvrage et la construction du nouveau stade.

1.4. Acquisitions de contrats joueurs de la période. — Le Groupe a procédé aux acquisitions suivantes :

— En juillet 2006, Sébastien Squillaci, défenseur, acquis auprès de l'AS Monaco pour un montant de 8,6 M€ ;

— En août 2006, Alou Diarra, milieu de terrain, acquis auprès du RC Club Lens pour un montant de 7,2 M€ ;

— En janvier 2007, Nadir Belhadj, défenseur, acquis auprès du Club Sportif Sedan Ardennes pour un montant de 3,5 M€ ;

— En janvier 2007, Fabio Santos, milieu de terrain, acquis auprès du Cruzero FC pour un montant de 4,6 M€ ;

— En janvier 2007, Milan Baros, attaquant, acquis auprès d'Aston Villa en échange de l'attaquant John Carew.

1.5. Cessions de contrats joueurs de la période :

— Le Groupe a procédé à une cession sans recours de la créance sur le club Réal Madrid FC suite à l'acquisition par ce dernier du joueur Mahamadou Diarra. Cette cession est réalisée auprès de la banque CALyon pour un montant de 18 M€, 16,6 M€ net des frais et commissions bancaires.

— En date du 14 août 2006, le joueur Honorato DA SILVA NILMAR a fait l'objet d'une mutation définitive au profit du club SC CORINTHIANS. Une partie du montant du transfert n'a pas été réglé à l'Olympique Lyonnais. La FIFA a confirmé le 19 janvier 2007, la mutation définitive du joueur en demandant au SC CORINTHIANS de solder sa dette envers l'Olympique Lyonnais le 19 février 2007 au plus tard, les CORINTHIANS ont fait appel de cette décision. Au 30 juin 2007, le solde net de 6,0 M€ n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation compte tenu des décisions de la FIFA, du TAS et des dirigeants de l'Olympique Lyonnais.

— Le détail des autres cessions figure en note 5.1.

2. – Méthodes comptables et principes d'évaluation.

2.1. Déclaration de conformité. — Le Groupe applique les règles de présentation et d'évaluation du référentiel IFRS (normes et interprétations) telles qu'adopté par l'Union européenne au 30 juin 2007. Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes qui entreront en vigueur après cette date.

Les nouvelles normes entrées en vigueur sur 2007 n'ont pas eu d'impact sur les comptes.
Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

2.2. Méthodes de consolidation. — Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de détention du capital, sont consolidées par intégration globale (entités *ad hoc*).

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et détient un pourcentage de droits de vote supérieur à 20% et inférieur à 50% sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle ni influence notable ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe et des méthodes d'intégration retenues est présentée en note 3.

2.3. Activité du groupe et information sectorielle. — La norme IAS 14 relative à l'information sectorielle impose d'analyser la performance de l'entreprise en fonction de secteurs primaire et secondaire correspondant d'une part, à l'activité et d'autre part, à la géographie. Un secteur est un groupe d'actifs et d'opérations engagées dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

La direction du Groupe n'a pas identifié de secteurs d'activité distincts significatifs au sens de la norme IAS 14.

L'information sectorielle par secteur géographique ne s'applique pas, compte tenu de l'activité d'un club de football.

Le produit des activités est ventilé pour information dans la note 5.1 de l'annexe.

2.4. Présentation des états financiers. — Le Groupe a décidé d'appliquer, pour l'essentiel, la recommandation du Conseil national de la comptabilité n° 2004-R.02 en date du 27 octobre 2004 relative aux formats du compte de résultat, du bilan, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres. Cette recommandation est conforme aux principes contenus dans la norme IAS 1 Présentation des états financiers.

Compte tenu de la pratique et de la nature de l'activité, une présentation du compte de résultat par nature de produits et de charges a été retenue.

2.5. Recours à des estimations. — L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les impôts différés et les provisions, notamment la provision pour engagements de retraite. Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la direction dispose à la date d'arrêté des comptes. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

2.6. Dates de clôture. — Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 30 juin à l'exception de la SCI OL (31 décembre) et OL restauration (31 août). Pour ces deux entités des comptes ont été établis du 1er juillet au 30 juin.

2.7. Actifs non courants :

2.7.1. Immobilisations incorporelles : Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation, dont des avantages économiques futurs sont attendus par l'entreprise.

a) Goodwills. — Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3- regroupement d'entreprises.

Lors de la première consolidation d'une société, ses actifs et passifs sont évalués à la juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation globale à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwills.

L'analyse des goodwills est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et des passifs identifiés, l'écart est immédiatement enregistré en résultat.

Selon la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises et IAS 36 révisée, les goodwills ne sont pas amortis.

S'agissant d'actifs incorporels à durée de vie indéfinie, les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément aux dispositions de la norme IAS 36 révisée (voir note 2.7.4 pour la description des modalités de mise en oeuvre des tests de perte de valeur).

b) Contrats joueurs. — Les contrats relatifs à l'acquisition de joueurs répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle. Ils sont immobilisés pour leur coût d'acquisition actualisé si le différé de paiement est supérieur à 6 mois (le coût d'acquisition correspond à la valeur d'achat à laquelle s'ajoutent les frais accessoires et coûts directement attribuables), le taux utilisé pour l'actualisation est le taux Euribor 6 mois du mois de la transaction. Le contrat est immobilisé à partir de la date à laquelle le Groupe considère effectif le transfert de propriété ainsi que le transfert des risques. Ces conditions sont jugées remplies à la date d'homologation du contrat.

Les contrats joueurs sont amortis sur la durée du contrat selon le mode linéaire sur la durée du contrat initial (en général de 3 à 5 ans). En cas de signature d'un avenant, les frais externes y afférents sont immobilisés et l'amortissement est calculé sur la nouvelle durée résiduelle qui tient compte de la prolongation du contrat.

Les compléments de prix prévus au contrat intègrent dans la plupart des cas des conditions de réalisation. Ces compléments sont inscrits à l'actif lorsqu'il existe une forte probabilité de devoir les payer. Dans le cas contraire, les compléments sont mentionnés en engagements hors bilan et sont immobilisés lors de la réalisation des conditions.

Particularités de certains contrats. — Certains contrats peuvent prévoir la rétrocession d'une partie de l'indemnité de transfert. Cette rétrocession peut être versée au joueur cédé, à son agent ou au club d'origine du joueur. Lors du transfert, si ces rétrocessions sont versées au joueur elles sont enregistrées en charges de personnel, si elles sont versées à l'agent ou au club elles viennent diminuer le produit de cession des contrats joueurs.

Pour les contrats existant à la clôture qui prévoient un montant fixe de rétrocession, il est mentionné en engagements hors bilan. Si ce montant se calcule en pourcentage de l'indemnité de mutation ou de la plus value réalisée aucun chiffrage ne peut être fait.

Certains transferts de joueurs peuvent se conclure sous forme d'un échange. Les contrats joueurs acquis ne pouvant pas être évalués à la valeur vénale, le coût est évalué à la valeur comptable de l'actif cédé. En cas de soule :

— versée, celle-ci est comptabilisée en immobilisation incorporelle et est dépréciée le cas échéant dans le cadre du test de dépréciation annuelle (cf. 2.7.4) ;

— reçue, celle-ci est imputée sur le coût de l'immobilisation incorporelle et en résultat pour l'excédent.

Excepté ce dernier cas le compte de résultat n'est pas affecté par l'échange.

c) Droits Télévisuels différés. — Ils ont été évalués initialement à la juste valeur et ne sont pas amortis. Par la suite, à la clôture de chaque exercice, un test de dépréciation est effectué.

d) Logiciels acquis. — Ils font l'objet d'un amortissement sur une durée de 3 à 5 ans.

2.7.2. Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et coûts directement attribuables). Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

En application de la norme IAS 16, les constructions ont fait l'objet d'une approche par composants.

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par le Groupe :

Constructions avec baux emphytéotiques	30 à 45 ans
Agencements et aménagements des constructions	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans et 4 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	8 ans
Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans

Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives ou non déterminables de manière fiable.

2.7.3. Contrats de locations : Conformément à IAS 17, un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

L'appréciation d'un contrat est faite à partir des critères suivants :

- le transfert réel de la propriété du bien à terme ;
- l'existence d'une option d'achat au terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur ;
- la durée du contrat couvrant la durée de vie économique ;
- la valeur actualisée des paiements futurs supérieure ou égale à la quasi-totalité de la juste valeur ;
- la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur ;
- en cas de résiliation, les pertes subies sont à la charge du preneur ;
- les variations de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- possibilité de renouveler la location à un prix sensiblement inférieur à la valeur du marché.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement pour tous les contrats dont la valeur d'origine est significative.

Ce retraitement se traduit par :

- la constatation au bilan des immobilisations financées par crédit-bail ou location financement et de l'endettement correspondant ;
- la comptabilisation, en conséquence, des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail et des charges de locations. La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

2.7.4. Dépréciation d'actifs non financiers : Selon la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles doit être testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (goodwill et droits télévisuels différés) qui ne sont pas amortis. Une dépréciation est constatée dès que la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession et la valeur d'utilité.

Les contrats joueurs font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il apparaît des signes de pertes de valeur. Une dépréciation complémentaire peut alors être constatée pour tenir compte de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable qui tient compte de la valeur de marché estimée par les équipes techniques, de la valeur probable de cession et des perspectives d'évolution du joueur.

2.7.5. Actifs financiers : Le Groupe classe ses actifs financiers non courants selon les catégories suivantes : Participations et créances rattachées- Autres immobilisations financières et les créances contrats joueurs à plus d'un an.

2.7.6. Titres d'autocontrôle : Le Groupe met en oeuvre une politique de rachat de ses propres actions conformément au mandat donné au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires. Le programme de rachat d'actions a pour principal objectif l'animation du titre Olympique Lyonnais Groupe dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ce contrat comprend des titres OL Groupe, des placements en Sicav et des disponibilités.

Les titres auto détenus dans le cadre du contrat sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition.

Les sommes correspondant aux espèces et titres compris dans le contrat de liquidité sont enregistrées en autres actifs financiers. Les produits et charges liés à la vente de titres d'autocontrôle ne transitent pas par le compte de résultat mais sont directement imputés sur les capitaux propres pour leur montant net d'impôt.

2.7.7. Participations dans les entreprises associées : Elles sont initialement enregistrées à leur coût historique d'acquisition. Chaque année, ce coût est réajusté de la quote-part de situation nette retraitée.

2.7.8. Impôts différés : Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporaires existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable à l'exception des goodwills.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur recouvrabilité future apparaît probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité fiscale : société, groupe fiscal.

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont présentés en non courants.

2.8. Actifs courants :

2.8.1. Stocks : Ils sont uniquement composés de marchandises.

Selon la norme IAS 2 - Stocks, le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les frais de transport, de manutention et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition des marchandises, moins les rabais commerciaux, remises, escomptes financiers.

Les stocks de marchandises sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré. Cette valeur est comparée à la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé des produits). Le stock est évalué à la plus faible des deux valeurs. Le cas échéant, une provision est constatée pour les articles obsolètes, défectueux ou à rotation lente.

2.8.2. Créances clients et créances joueurs : Les créances sont valorisées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Ces créances sont actualisées si elles ont une échéance supérieure à 6 mois. Le taux d'actualisation retenu dans tous les cas est le taux Euribor 6 mois du mois de la réalisation de la transaction.

Une dépréciation est constatée, lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque tient compte de critères tels que l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, ou la situation financière du créancier.

2.8.3. Actifs détenus en vue de la vente : Les contrats joueurs dont la vente est hautement probable et pour lesquels un plan de vente a été engagé, à la clôture de l'exercice sont classés dans cette catégorie.

A la date de classification d'actif immobilisé en actif détenu en vue de la vente, ils ne sont plus amortis et des tests de dépréciation sont réalisés.

2.8.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie : Elle comprend les liquidités et les comptes courants bancaires.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à la juste valeur par référence au dernier cours de l'exercice. Les placements sont réalisés dans des Sicav en euros qualifiées de monétaires ou placements à capital garanti. Dans le cas de Sicav nanties, ces valeurs sont reclassées en autres immobilisations financières. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier. Le Groupe ne possède pas d'instrument financier dérivé.

2.9. Passifs non courants :

2.9.1. Dettes financières non courantes : Les emprunts sont classés en passifs non courants, sauf quand leur échéance est inférieure à 12 mois, auquel cas ils sont classés en passifs courants. Eu égard à leur échéance ces dettes sont actualisées. Le taux d'actualisation retenu dans tous les cas est le taux Euribor 6 mois du mois de la réalisation de la transaction.

Il n'y a pas d'instrument de couverture.

Les dettes sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.9.2. Dettes financières non courantes- Contrats joueurs : Elles intègrent les dettes actualisées envers les clubs sportifs cédants, lorsque leur échéance dépasse 12 mois. Le taux d'actualisation retenu dans tous les cas est le taux Euribor 6 mois du mois de la réalisation de la transaction.

2.9.3. Engagements de retraite : Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) font l'objet d'une comptabilisation en provision non courante.

Les méthodes d'évaluation retenues par le Groupe des engagements de retraite ne présentent pas de divergence avec les méthodes prescrites par la norme IAS 19. Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies.

Le montant de la provision constituée par le Groupe au regard des engagements de retraite correspond à la valeur actuelle de l'obligation pondérée par les coefficients suivants :

— La revalorisation attendue des salaires ;

— L'âge de départ à la retraite ;

— L'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique ;

— Le taux d'actualisation.

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement de la norme IAS 19 qui permet la comptabilisation des pertes et des gains actuariels en capitaux propres (impact des changements de taux et hypothèses d'un exercice à l'autre).

2.10. Passifs courants :

2.10.1. Provisions : Conformément à la norme IAS 37, les provisions comptabilisées sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée chaque fois que les organes de direction du Groupe ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue. Les provisions sont ventilées entre passif courant et passif non courant en fonction de l'échéance attendue du terme du risque. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées, si l'impact est significatif.

2.10.2. Dettes financières courantes- Contrats joueurs : Elles intègrent les dettes à moins d'un an envers les clubs sportifs cédants. Si ces dettes ont une échéance supérieure à 6 mois, elles sont actualisées. Le taux d'actualisation retenu dans tous les cas est le taux Euribor 6 mois du mois de la réalisation de la transaction.

2.10.3. Comptes de régularisation - Produits constatés d'avance : Il s'agit pour l'essentiel des abonnements payés d'avance ainsi que le reclassement des subventions d'investissement en compte produits constatés d'avance.

2.11. Compte de résultat :

2.11.1. Reconnaissance des produits : Les principes comptables en vigueur au sein du Groupe Olympique Lyonnais conduisent à reconnaître les produits des activités ordinaires en fonction des critères suivants :

— Sponsoring : Les modalités des contrats de sponsoring indiquent les montants à reconnaître au titre de la saison concernée.

— Les droits audiovisuels :

– LFP (Ligue 1) et FFF: La participation du club à cette compétition nationale conditionne cette catégorie de revenus.

Le conseil d'administration de la Ligue définit en début de saison, les montants qui seront reversés aux clubs pour la saison en cours et leur mode de répartition. La compétition nationale étant close avant la fin de l'exercice social, tous les critères de reconnaissance des droits audiovisuels LFP sont connus et pris en compte pour la comptabilisation du chiffre d'affaires correspondant.

– Les recettes UEFA / Champions League : Le fait générateur des recettes UEFA / Champions League est la participation du Club à cette compétition européenne. Le parcours sportif du Club au sein de cette compétition détermine le montant des recettes en accord avec le memorandum financier de l'UEFA pour la saison concernée. Cette compétition étant close avant la fin de l'exercice social, tous les critères de reconnaissance des recettes UEFA / Champions League sont connus et pris en compte pour la comptabilisation du chiffre d'affaires correspondant.

— Les autres produits sont les revenus liés à la commercialisation de produits de merchandising, d'exploitations de licences et organisation.

— Les produits de billetterie sont rattachés à la saison sportive et sont reconnus lorsque les matchs sont joués. Les abonnements vendus au titre de la saison à venir, sont enregistrés en produits constatés d'avance.

— Pour les autres activités du groupe, la réalisation des prestations ou la livraison des produits déclenche la reconnaissance du chiffre d'affaires.

— Les produits de cessions de joueurs sont enregistrés à la date d'homologation du contrat. Les compléments de prix éventuels sont comptabilisés lorsque la condition suspensive est réalisée. Si la condition suspensive n'est pas réalisée, le complément de prix figure en engagement hors bilan.

2.11.2. Présentation du compte de résultat :

— Excédent brut d'exploitation hors opérations liées aux contrats joueurs: Cet agrégat est la différence entre tous les produits des activités (hors contrats joueurs) et toutes les charges opérationnelles courantes (hors contrats joueurs) à l'exception des amortissements, provisions et des autres produits et charges opérationnels courants.

— Résultat opérationnel courant hors opérations liées aux contrats joueurs: Le résultat opérationnel courant découle des activités courantes du Groupe, hors cessions des contrats joueurs.

— Résultat opérationnel courant sur les contrats joueurs: Le résultat opérationnel courant intègre le résultat des cessions des contrats joueurs, ainsi que les amortissements et les variations des provisions liées aux contrats joueurs.

— Résultat opérationnel courant : Le résultat opérationnel courant découle des activités courantes du Groupe et des résultats concernant les contrats joueurs.

— Autres produits et charges opérationnels non courants : Les autres produits et charges opérationnels non courants concernent des éléments non récurrents, significatifs, qui en raison de leur nature ne peuvent être compris dans les activités courantes du Groupe.

— Résultat financier : Le résultat financier net comprend :

— Le coût de l'endettement financier net, c'est-à-dire les produits de trésorerie et les charges d'intérêts sur opérations de financement. Le résultat financier intègre les coûts complémentaires occasionnés par l'application de la norme IAS 39 (charge d'intérêts calculée au taux d'intérêt effectif), les produits financiers d'actualisation, les autres charges financières d'actualisation et les autres charges financières diverses.

— Les autres produits et charges financiers, c'est-à-dire les autres produits relatifs aux dividendes reçus des sociétés non consolidées, produits de cession des autres actifs financiers.

Le taux d'actualisation retenu dans tous les cas est le taux Euribor 6 mois du mois de la réalisation de la transaction.

2.11.3. Résultat par action : Conformément à la norme IAS 33, le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en tenant compte des variations de la période et des actions auto détenues à la date d'arrêt de l'exercice.

Aucun plan d'émission d'actions ou de titres donnant droit à l'émission d'actions n'existe à la clôture de l'exercice.

2.12. Engagements hors bilan. — Dans le cadre des procédures de « remontée des informations » en vigueur au sein du Groupe, un reporting a été mis en place visant, entre autre, à recenser les engagements hors bilan et à en connaître la nature et l'objet :

— Engagements garantis par des sûretés personnelles (avals et garanties) ;

— Engagements garantis par des sûretés réelles (hypothèques, cautions, nantisements, gages) ;

— Locations simples ;

— Obligations d'achats et investissements ;

— Engagements donnés et reçus sur indemnités de mutation joueurs sous conditions suspensives ;

— Engagements pris dans le cadre des conventions de mutation joueur sous conditions de présence du joueur au sein du club.

2.13. Informations concernant les parties liées. — La note 8, en conformité avec la norme IAS 24 présente un état des transactions entre les parties liées au groupe ayant un impact potentiel dans les relations sur les états financiers.

2.14. Tableau de flux de trésorerie. — Le groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle proposé par le CNC dans sa recommandation 2004-R-02. Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

Le tableau de flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

— Les plus ou moins values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque la société constate un impôt ;

— Les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement ;

— Les flux d'acquisition de joueurs tiennent compte de la variation du poste dettes sur joueurs ;

— Les flux de cessions de joueurs tiennent compte de la variation du poste créances sur joueurs ;

— Les flux liés aux augmentations de capital sont présentés lors de l'encaissement effectif ;

— Les flux liés aux variations de périmètre sont présentés pour un montant net dans la rubrique trésorerie nette liée aux acquisitions et cessions de filiales dans les flux générés par les opérations d'investissement.

3. – Périmètre.

Sociétés	Siège social N° Siren	Activité	Nombre de mois pris en compte dans les comptes consolidés	% contrôle 30/ 06/2007	% intérêts 30/ 06/2007	% intérêts 30/ 06/2006	
Olympique Lyonnais Groupe	Lyon 421 577 495	Holding	12				
Sociétés détenues par Olympique Lyonnais Groupe :							
SASP Olympique Lyonnais	Lyon 385 071 881	Club de sport	12	99,91	99,91	99,53	IG
SAS OL Merchandising	Lyon 442 493 888	Merchandising	12	99,98	99,98	99,98	IG
SAS Argenson	Lyon 399 272 277	Restauration	12	49,97	49,97	49,97	ME
SAS OL Voyages (1)	Lyon 431 703 057	Agence de voyages	12	50,00	50,00	50,00	IG
SCI Megastore	Lyon 444 248 314	Immobilier	12	100,00	100,00	100,00	IG
SAS OL Organisation	Lyon 477 659 551	Sécurité et accueil	12	99,97	99,97	99,97	IG
SAS OL Images	Lyon 478 996 168	Production TV	12	99,97	99,97	74,97	IG
SAS M2A	Lyon 419 882 840	Ventes de produits dérivés	12	100,00	100,00	100,00	IG
SARL BS	Lyon 484 764 949	Coiffure	12	40,00	40,00	40,00	ME

SNC OL Brasserie	Lyon 490 193 141	Restauration	12	99,97	99,97		IG
SAS OL Restauration	Lyon	Restauration	12	30,00	30,00	30,00	ME
SAS Foncière du Montout	Lyon 498 659 762	Immobilier	1	100,00	100,00		IG
Entités <i>ad hoc</i> :							
Association OL (2)	Lyon 779 845 569	Association	12				IG
SCI OL (2)	Lyon 401 930 300	Immobilier	12				IG

IG : Intégration globale.

ME : Mise en équivalence.

(1) OL Voyages, détenue à 50% est intégrée globalement car ses dirigeants sont nommés par OL Groupe.

(2) Les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires, même en l'absence de détention du capital, sont consolidées par intégration globale (entités *ad hoc*).

Les variations de périmètre de l'exercice 2006-2007 sont les suivantes :

OL Groupe a acquis 925 titres OL Images, la participation d'OL Groupe dans le capital passe de 74,97% au 30 juin 2006 à 99,97%,
Au 1er juillet 2006, OL BRASSERIE SNC détenue à 99,97% par OL Groupe a été intégrée dans le périmètre de consolidation.

OL Groupe a acquis 500 titres OL SASP, la participation d'OL Groupe dans le capital passe de 99,53% au 30 juin 2006 à 99,91%,

La SAS Foncière du Montout a été créée le 26 juin 2007. La société, détenue à 100% par OL Groupe, a été intégrée dans le périmètre de consolidation.

4. – Notes sur le bilan.

4.1. Mouvements de l'actif non courant (hors trésorerie) :

4.1.1. Goodwills : Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2006	Variations de périmètre	Augmentations	30/06/2007
Olympique Lyonnais Merchandising	46			46
Olympique Lyonnais SASP	1 232	309		1 541
M2A	355			355
OL Images		220		220
OL Brasserie		364		364
Total	1 633	893	0	2 526

Les tests de dépréciation tels que définis à la note 2.7.1.a et 2.7.4 n'ont pas révélé la nécessité d'une dépréciation.

4.1.2. Autres immobilisations Incorporelles : Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2006	Augmentations	Diminutions	30/06/2007
Concessions, brevets et droits TV	607	236		843
Amortissements Concessions, brevets et droits TV	-57	-62		-119
Autres immobilisations incorporelles	550	174		724
Contrats joueurs	128 433	26 737	-57 427	97 743
Amortissement contrats joueurs	-50 919	-24 364	30 738	-44 545
Contrats joueurs (1)	77 514	2 373	-26 689	53 198

(1) Les contrats joueurs ont fait l'objet d'un test de dépréciation conformément à la note 2.7.4, aucune dépréciation n'est à constater au 30 juin 2007.

Valeur nette des contrats joueurs :

(En milliers d'euros)	Valeur nette au 30/06/07	Valeur nette au 30/06/06
Contrats à échéance 2007		78
Contrats à échéance 2008	1 358	5 144
Contrats à échéance 2009	8 500	50 614
Contrats à échéance 2010	35 080	21 678

Contrats à échéance 2011	8 260	
Total Contrats joueurs	53 198	77 514

4.1.3. Immobilisations corporelles : Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2006	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	30/06/2007
Constructions et aménagements (1)	8 798	21	3 862	-146	12 535
Matériels et mobiliers (2)	2 513		668	-87	3 094
Montants bruts	11 311	21	4 530	-233	15 629
Constructions et aménagements	-2 073		-889	6	-2 956
Matériels et mobiliers (2)	-891		-464	10	-1 345
Amortissements	-2 964	0	-1 353	16	-4 301
Montants nets	8 347	21	3 177	-217	11 328

(1) Dont en cours de constructions au 30 juin 2007:

— Pour le stade 515 K€ ;

— Pour le centre de formations 685 K€.

(2) Dont contrats de location financement conclus sur l'exercice clos au 30 juin 2006 retraités selon IAS 17 : 561 K€ en valeur brute et 165 K€ en amortissements.

4.1.4. Autres actifs financiers et participations : Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2006	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	30/06/2007
Participations et créances rattachées (1)	37	-37			0
Autres immobilisations financières	131	14	174	-51	268
Participations dans les entreprises associées	437		76		513
Montants bruts	605	-23	250	-51	781
Dépréciations	0				0
Montants nets	605	-23	250	-51	781

(1) Il s'agit d'OL Brasserie, consolidée à partir du 1er juillet 2006.

4.1.5. Les participations dans les entreprises associées ont évolué de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	30/06/2007	30/06/2006
Position à l'ouverture	437	426
Dividendes		
Impôt différé enregistré en réserves		-3
Quote part dans le résultat des entreprises associées	76	14
Position à la clôture	513	437

4.2. Mouvements de l'actif courant. — Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2006	Variations de la période	30/06/2007
Stocks (1)	851	-183	668
Provisions stocks	-92	-18	-110
Stocks nets	759	-201	558
Créances clients	12 460	7 446	19 906
Provisions clients	-1 094	773	-321
Créances clients Nettes	11 365	8 220	19 585
Créances sur contrats joueurs (2)	6 023	30 307	36 330

Provision sur contrats joueurs	-250	250	
Créances contrats joueurs Nettes	5 773	30 557	36 330
Contrats joueurs détenus en vue de la vente	3 950	-3 950	
Provision joueurs en vue de la vente			
Joueurs en vue de la vente nets	3 950	-3 950	0
État taxes sur le chiffre d'affaires	7 676	116	7 792
Autres créances fiscales	255	108	363
Créances sociales	323	-276	47
Autres actifs courants	4 376	-2 371	2 005
Comptes de régularisations	804	2 118	2 922
Total autres actifs courants	13 434	-305	13 129
Provisions sur autres actifs	0		0
Montants nets autres actifs	13 434	-305	13 129

(1) Les stocks proviennent pour l'essentiel de l'activité d'OL merchandising et M2A.

(2) Les créances sur contrats joueurs s'analysent comme suit.

	30/06/2007		30/06/2006	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Créances sur cessions intervenues en 2004	878	0	800	878
Créances sur cessions intervenues en 2005	1 849	0	2 700	1 196
Créances sur cessions intervenues en 2006	0	0	449	0
Créances sur cessions intervenues en 2007	19 802	13 801	0	0
Créances contrats joueurs brutes	22 529	13 801	3 949	2 074
	36 330		6 023	

Trésorerie et équivalents de trésorerie. — Les flux de l'exercice s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	Coût historique au 30/06/2007	Valeur de marché au 30/06/2007	Valeur de marché au 30/06/2006
Parts de Sicav et FCP (1)	143 080	143 080	52 386
Disponibilités	7 217	7 217	1 760
Total	150 297	150 297	54 146

(1) Placements uniquement dans des Sicav qualifiées de monétaires, ou placements à capital garanti. Le coût historique correspond à la valeur de marché, une cession suivi d'un rachat étant effectué à la date de clôture de l'exercice.

4.3 Autres mouvements. — La ventilation des impôts différés Actifs et Passifs par nature s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	30/06/2006	Impacts résultat	30/06/2007
Impôts différés actifs	123	-101	22
Impôts différés/contrats joueurs	-11 657	10 022	-1 635
Déficits activés	2 342	-2 342	0
Autres impôts différés passifs	310	372	682
Impôts différés passifs	-9 005	8 052	-953
Montants nets	-8 882	7 952	-930

Les impôts différés représentaient pour l'essentiel l'effet d'impôt lié à la nouvelle réglementation sur les actifs en normes françaises qui a entraîné le transfert des contrats joueurs de charges à répartir en immobilisations incorporelles. Au 30 juin 2007, ils correspondent aux retraitements IFRS sur les contrats joueurs.

Les impôts différés actifs sur les déficits activés ont été constatés en moins du passif du fait de la compensation effectuée au sein d'un même groupe fiscal. Le montant d'impôts lié aux déficits non activés s'élève à 974 K€.

4.4. Notes sur les capitaux propres :

4.4.1. Le capital social est composé d'actions ordinaires et a évolué ainsi qu'il suit : Par décision de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 6 novembre 2006, la société a procédé à une division par dix de la valeur nominale de ses actions ayant pour effet de porter le nombre d'actions de 931 270 actions de 15,20 euros de valeur nominale à 9 312 700 actions de 1,52 euros de valeur nominale.

OL Groupe a constaté le 13 février 2007 une augmentation de capital dans le cadre de l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B).

A cette occasion 3 686 993 actions nouvelles ont été émises d'une valeur nominale égale à 1,52 €.

En date du 9 mars 2007, suite à l'exercice partiel de l'option de sur allocation, OL Groupe a constaté l'émission de 241 594 actions supplémentaires.

Au 30 juin 2007, le capital d'OL GROUPE est constitué de 13 241 287 actions de valeur nominale égale à 1,52 €, soit un total de 20 126 756,24 €.

(En milliers d'euros)	30/06/2006	Mouvements	30/06/2007
Nombre d'actions	931 270	12 310 017	13 241 287
Valeur nominale	15,2		1,52
Capital social	14 155		20 127

4.4.2. L'évolution du Capital et des primes se ventilent de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	Capital	Primes
Position au 1er juillet 2006	14 155	18 276
Augmentation de capital du 13 février 2007 de 3 686 993 actions	5 604	82 883
Imputation des frais d'introduction en bourse		-3 725
Augmentation de capital du 9 mars 2007 de 241 594 actions	368	5 431
Position au 30 juin 2007	20 127	102 865

4.4.3. Les réserves se ventilent de la manière suivante :

(En milliers d'euros)	30/06/2007	30/06/2006
Réserves légales	234	171
Réserves réglementées	37	37
Autres réserves	130	130
Report à nouveau	1 108	834
Total réserves sociales	1 509	1 172
Réserves liées aux retraitements IFRS	5 244	-9 027
Total réserves	6 753	-7 855

Le tableau de variations des capitaux propres est présenté dans la première partie : Etats financiers.

4.5. Provisions :

4.5.1. Provisions pour engagements de retraite :

(En milliers d'euros)	30/06/2007	30/06/2006
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	320	246
Variations de périmètre		
Coûts financiers	15	8
Coûts des services rendus dans l'exercice	90	33
Amortissements des services passés non acquis		
Valeur actualisée projetée des engagements à la clôture	425	287
Ecart actuariel de l'exercice	8	33
Valeur actualisée des engagements à la clôture	433	320

Le montant de la provision constituée par le Groupe au regard des engagements de retraite correspond à la valeur de l'obligation pondérée par les coefficients suivants :

- La revalorisation attendue des salaires au taux de 1% par an ;
- L'âge de départ à la retraite (60 ans pour les non cadres et 63 ans pour les cadres) ;
- L'évolution des effectifs, dont l'estimation repose sur la table de survie prospective établie par l'INSEE et sur un taux de rotation résultant de l'observation statistique ;
- Le taux d'actualisation s'élève à 5,20% au 30 juin 2007 (4,80% au 30 juin 2006) ;
- Le taux de charges : 43% dans le cas général.

Le Groupe a décidé d'appliquer par anticipation l'amendement de la norme IAS 19 qui permet la comptabilisation des pertes et des gains actuariels en capitaux propres, l'impact sur l'exercice est de 8 K€.

Il n'y a pas de cotisations versées à un fonds. Aucune indemnité n'a été versée au cours de l'exercice.

4.5.2. Provisions pour autres passifs (moins d'un an) :

(En milliers d'euros)	30/06/2006	Augmentations	Diminutions		30/06/2007
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour litiges salariés	774		-92	-629	53
Provisions pour impôts et taxes	184			-60	124
Autres provisions pour risques	16	19		-16	19
Total	974	19	-92	-705	196

Les conventions d'occupation du stade de Gerland ont fait l'objet de contentieux introduits par des contribuables. La Cour administrative d'appel de Lyon a rejeté les requêtes de la Ville de Lyon par un arrêt en date du 12 juillet 2007. Une convention définitive se subsistant à la convention temporaire signée le 31 juillet 2007 devra être conclue et sera susceptible de générer un passif éventuel.

4.6. Echéances des dettes :

(En milliers d'euros)	30/06/2006	A 1 an au plus	+ D'1 an et - de 5 ans	A + de 5 ans
Dettes financières (1)	28 026	14 389	12 509	1 128
Fournisseurs	14 649	14 649		
Dettes sur contrats joueurs (2)	38 220	24 738	13 482	
Dettes fiscales	13 236	13 236		
Dettes sociales	21 629	21 629		
Autres passifs courants	2 929	2 929		
Comptes de régularisation	5 556	5 556		
Total	124 245	97 126	25 991	1 128

(En milliers d'euros)	30/06/2007	A 1 an au plus	+ D'1 an et - de 5 ans	A + de 5 ans
Dettes financières (1)	22 519	5 890	15 638	991
Fournisseurs	16 266	16 266		
Dettes sur contrats joueurs (2)	29 235	21 159	8 076	
Dettes fiscales	29 659	29 659		
Dettes sociales	25 953	25 953		
Autres passifs courants	2 992	2 992		
Comptes de régularisation	9 077	9 077		
Total	135 701	110 996	23 714	991

(1) Les dettes financières de 1 à 5 ans correspondent principalement à des lignes de crédits bancaires contractées par l'OLYMPIQUE LYONNAIS SASP, crédits accordés à des taux basés sur Euribor plus une marge négociée variant selon les établissements bancaires. Les dettes financières à plus de 5 ans correspondent à des emprunts à taux fixes contractés par une SCI du Groupe pour les acquisitions de construction (cf. note 7.3).

L'échéancier des dettes liées au retraitement des contrats de location selon IAS17 est le suivant :

(En milliers d'euros)	30/06/2007	A 1 an au plus	+ D'1 an et - de 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts constatés sur location financement	410	125	285	
Total	410	125	285	

(2) Les dettes sur contrats joueurs font l'objet d'actualisation, le montant de l'actualisation au 30 juin 2007 est de 999 K€, ce montant sera enregistré en charges financières *pro rata temporis*. Ces dettes sont détaillées ci-dessous :

	30/06/2007			30/06/2006		
	Total	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant
Dettes sur acquisitions intervenues en 1997	88		88			

Dettes sur acquisitions intervenues en 2002	23	23	0	516	134	382
Dettes sur acquisitions intervenues en 2004	4 586	3 838	748	7 017	5 814	1 203
Dettes sur acquisitions intervenues en 2005	2 396	2 396	0	4 262	4 083	179
Dettes sur acquisitions intervenues en 2006	12 688	6 041	6 647	26 426	14 707	11 719
Dettes sur acquisitions intervenues en 2007	9 454	8 861	593	0	0	0
Total	29 235	21 159	8 076	38 220	24 738	13 483

Ces dettes sur contrats joueurs sont garanties par des cautions bancaires à hauteur de 21 297 K€ (dont 6 434 K€ à plus d'un an).

5. – Notes sur le compte de résultat.

5.1. Ventilation des produits des activités :

5.1.1. Ventilation des produits par nature d'activité :

(En milliers d'euros)	30/06/2007	30/06/2006 (1)
Droits TV LFP-FFF	47 222	43 073
Droits TV UEFA	22 679	25 876
Billetterie	21 513	21 018
Partenariats- publicité	18 105	13 945
Autres produits	31 034	23 755
Produits des activités (hors contrats joueurs)	140 553	127 667
Produits de cession des contrats joueurs	73 524	38 443
Total	214 077	166 110

(1) Les produits liés à l'image ont été reclassés au 30 juin 2006 de droits TV-LFP/FFF à autres produits.

Autres produits:

(En milliers d'euros)	30/06/2007	30/06/2006
Produits de merchandising	19 112	13 603
Produits liés à l'image	4 323	2 571
Autres	7 599	7 581
Autres produits	31 034	23 755

Produits de cession des contrats joueurs :

(En milliers d'euros)	30/06/2007	30/06/2006
ABIDAL Eric	12 282	
CLEMENT Jérémy	1 630	
DIARRA Mahamadou	23 283	
ESSIEN Michael		36 360
FRAU Pierre-Alain	4 922	
MONSOREAU Sylvain	4 900	
NILMAR Honorato	7 720	
PEDRETTI Benoît	5 250	
TIAGO	12 580	
Autres	957	2 083
Produits de cession des contrats joueurs	73 524	38 443

5.1.2. Ventilation des produits des activités par sociétés :

(En milliers d'euros)	30/06/2007	30/06/2006
-----------------------	------------	------------

Olympique Lyonnais Groupe et divers	66	94
Olympique Lyonnais SASP	185 436	145 726
OL Merchandising	17 102	11 644
M2A	2 010	1 960
OL Voyages	3 884	3 597
OL Images	4 323	2 571
OL Organisation	862	205
Association Olympique Lyonnais	174	314
OL Brasserie	220	
Total	214 077	166 110

5.2. Dotations aux amortissements et provisions nettes :

(En milliers d'euros)	30/06/2007	30/06/2006
Dotations sur actif immobilisé corporel et incorporel	-1 413	-1 017
Dotations nettes pour indemnités de départ à la retraite	-90	-40
Dotations nettes aux autres provisions pour risques (1)	698	-437
Dotations sur provisions nettes sur actif circulant (2)	-131	-158
Total hors contrats joueurs	-936	-1 652
Dotations sur actif immobilisé : contrats joueurs	-24 364	-23 714
Dotations nettes sur créances joueurs	250	-250
Total contrats joueurs	-24 114	-23 964

(1) Dont 885 K€ de reprise de provisions clients compensée avec les créances irrécouvrables.

(2) Dont 89 K€ de reprise de provisions pour risques compensée avec les charges de personnel.

5.3. Charges de personnel :

(En milliers d'euros)	30/06/2007	30/06/2006
Masse salariale	57 485	44 825
Charges sociales	17 858	15 199
Intéressements et participation	250	226
Droit à l'image collective (1)	17 876	14 966
Total	93 469	75 216

(1) L'application en 2004 d'une législation particulière quant à la rémunération du droit à l'image collective des joueurs d'un club sportif professionnel a permis aux clubs de football français de bénéficier d'une exonération de charges sociales sur une partie de la rémunération versée aux joueurs.

5.4. Valeur résiduelle des contrats joueurs :

Valeur résiduelle des contrats joueurs	30/06/2007
Diminutions de l'actif contrats joueurs	-26 689
Dettes relatives aux contrats cédés	1 877
Contrat classé au 30 juin 2006 en actif courant	-3 950
Total valeur résiduelle des contrats joueurs	-28 762

5.5. Résultat financier :

(En milliers d'euros)	30/06/2007	30/06/2006
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	2 470	481
Intérêts sur les lignes de crédits	-1 135	-928
Charges d'actualisation des contrats joueurs	-999	-1 088

Produits d'actualisation des contrats joueurs	302	
Coût de l'endettement financier net	638	-1 535
Dotations aux provisions nettes de reprises financières	-9	
Autres produits et charges financiers	135	170
Autres produits et charges financiers	126	170
Résultat financier	764	-1 365

5.6. Impôts :

— Ventilation de l'impôt :

(En milliers d'euros)	30/06/2007	30/06/2006
Impôt exigible	18 230	1 123
Impositions différées	-7 952	7 163
Total	10 278	8 286

— Preuve d'impôt :

(En milliers d'euros)	30/06/2007	%	30/06/2006	%
Résultat brut avant impôts	28 800		24 415	
Impôt au taux de droit commun	9 916	34,43%	8 138	28,26%
Effet des différences permanentes	477	1,66%	48	0,17%
Crédits d'impôts	-275	-0,95%	-14	-0,05%
Divers	160	0,56%	114	0,40%
Impôt sur les bénéfices	10 278	-35,69%	8 286	-28,77%

6. – Notes sur les effectifs.

L'effectif moyen du Groupe est ventilé comme ci-dessous :

	Au 30/06/2007	Au 30/06/2006
Cadres	52	41
Employés	181	155
Joueurs professionnels	29	26
Total	262	222

L'effectif moyen se répartit dans les sociétés du Groupe comme ci-dessous :

	Au 30/06/2007	Au 30/06/2006
Olympique Lyonnais Groupe (1)	38	22
OL Merchandising	44	40
Olympique Lyonnais SASP (1)	42	77
OL Voyages	9	8
OL Association (1)	68	33
OL Organisation	24	18
OL Images	18	17
M2A	8	7
OL Brasserie	11	
Total	262	222

(1) Le 1er décembre 2005, certains salariés de l'Olympique Lyonnais SASP ont été transférés au sein de OL Groupe et OL Association.

7. – Notes sur les engagements hors bilan.

7.1. Engagements reçus :

(En milliers d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Lignes de crédits bancaires (1)	12 600	28 000		40 600
Engagements liés aux contrats joueurs sous conditions suspensives	3 000			3 000
Engagements liés aux cessions de contrats joueurs sous conditions suspensives	4 950	3 000		7 950

(1) Dont au 30 juin 2007, 20,1 M€ utilisé sous forme de crédit et 20,5 utilisé sous format de cautions.

Les engagements reçus sont constitués par :

- les lignes de crédits bancaires (cf 7.3) ;
- les engagements liés aux contrats joueurs sous conditions suspensives pour un montant de 3 M€. Ces engagements se réalisent en cas de départ des joueurs concernés ;
- les engagements liés aux cessions de contrats joueurs, pour un montant de 7,9 M€. Certains contrats de transfert prévoient la rétrocession conditionnée après le transfert de sommes, versées au club en cas de réalisation de performances.

7.2. Engagements donnés :

(En milliers d'euros)	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Loyers à payer	1 807	3 411	1 091	6 309
Engagements liés aux acquisitions de contrats joueurs	7 650	14 850		22 500
Engagements sur indemnités de mutation joueurs sous conditions suspensives	1 950			1 950
Engagements pris dans le cadre des contrats joueurs sous conditions de présence du joueur au sein du club	13 450	19 630		33 080
Cautions donnés par OL Groupe dans le cadre des lignes de crédits bancaires	14 700	28 000		42 700
Autres cautions	65	251		316
Dettes garanties par des hypothèques	112	508	972	1 592

Les engagements donnés sont constitués par :

- les loyers à payer relatifs aux contrats de locations immobilières et mobilières pour un montant de 6,3 M€.
 - les engagements liés à l'acquisition de contrats joueurs, pour un montant de 22,5 M€. Ils correspondent à des contrats de transfert pour lesquels des accords ont été signés au 30 juin 2007 avec une homologation des mutations en juillet.
 - les engagements sur indemnités de mutation joueurs pour un montant de 1,9M€. Ils représentent des compléments de prix éventuels à verser aux clubs cédants. Ces compléments sont conditionnés en général à l'atteinte d'objectifs sportifs.
 - les engagements pris dans le cadre des contrats joueurs pour un montant total de 33,1 M€. Ils correspondent à des compléments de rémunérations à verser dans le futur. Ces engagements sont généralement conditionnés à la présence des joueurs au sein de l'effectif du club.
 - les cautions données par OL Groupe dans le cadre des lignes de crédits bancaires pour un montant de 42,7 M€, certaines banques demandent une caution supérieure au montant de la ligne de crédit concernée.
 - les dettes garanties par des hypothèques relatives à la construction des locaux d'OL STORE sont garanties à hauteur de 1,6 M€. Ces garanties ont été prises sous la forme d'hypothèques auprès du Crédit Lyonnais d'une part et la Banque Rhône-Alpes d'autre part.
 - Autres engagements: Dans le cadre de l'acquisition de contrats joueurs des engagements calculés sur la base d'un pourcentage du montant de l'éventuelle cession ultérieure de ces contrats ont été pris vis-à-vis de certains clubs ou agents (cf 2.7.1(b)-contrats joueurs).
 - Engagements concernant les projets immobiliers: Au 30 juin 2007, le Groupe n'a pas pris d'engagements financiers contractuels relatifs à la construction du nouveau stade.
 - Droit Individuel à la Formation (DIF) : La loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a créé pour les salariés bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, un Droit Individuel à Formation (DIF) d'une durée de 20 heures cumulables sur une période de six ans. Le DIF est plafonné à 120 Heures.
- Conformément à l'avis N° 2004 du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du CNC, les actions de formation n'ayant pas éteint l'ensemble des droits ouverts, les informations ci-dessous sont communiquées :

	Droits acquis au 01/07/2006	Droits non utilisés au 30/06/2007
Droits (en heures)	5 144	9 187

7.3. Lignes de crédits et covenants :

- Lignes de crédit : La SASP OL a conclu un contrat d'ouverture de crédit avec BNP Paribas en date du 25 juillet 2006 pour un montant en principal de 11 M€ utilisables par tirages pour une durée initiale de 36 mois à compter du 31 juillet 2006. Par avenant en date du 12 juin 2007, le montant de ce crédit a été porté à 13,1 millions pour la période du 12 juin au 30 septembre 2007. Après cette date, les montants et conditions initialement prévus s'appliquent de nouveau. Cette durée peut être prolongée de 2 ans à la demande de la SASP OL.
- Le taux d'intérêt applicable est calculé à partir de l'EURIBOR 1, 2 ou 3 mois augmenté d'une marge fixe de 0,48% l'an.

Ce contrat impose à la SASP OL, outre les engagements usuels de ce type de contrat, les obligations suivantes dont le manquement est susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée du crédit :

- Fusion et absorption (hors du groupe de la société), scission, liquidation amiable ou dissolution de la SASP OL ;
 - Modification de la forme juridique de la SASP OL ;
 - Maintenir les ratios suivants :
 - Endettement financier net consolidé sur fonds propres consolidés inférieur à 0,50 ;
 - Endettement financier net sur excédent brut d'exploitation inférieur à 2,00.
 - Comportement gravement répréhensible de la SASP OL ou de sa caution, OL Groupe, ou si leur situation s'avèrerait irrémédiablement compromise ;
 - Modification dans l'importance ou la répartition du capital de la SASP OL et/ou de ses droits de vote qui entraînerait une perte de contrôle par OL Groupe.
- La SASP OL bénéficie également aux termes d'un contrat en date du 12 juin 2001 avec le Crédit Lyonnais d'un montant initial de 8 M€ destiné à financer les besoins de la SASP OL en matière d'acquisition de joueurs. Par avenant au contrat, du 20 décembre 2006, le Crédit Lyonnais a accepté d'accorder un crédit d'un montant de 12 M€ jusqu'au 30 novembre 2008. Ce crédit est utilisable par tirages d'une durée de 1, 2, 3 ou 6 mois avec un taux d'intérêt calculé à partir de l'EURIBOR de la période de tirage, majorée d'une marge fixe de 0,8% l'an.

Ce contrat impose à la SASP OL, outre les engagements usuels de ce type de contrats, les obligations suivantes dont le manquement est susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée du crédit :

- Non-communication au Crédit Lyonnais de tout projet de modification du capital, de fusion / scission, de forme sociale ou d'actionariat de SASP OL ou de la société OL GROUPE :
 - Fusion et absorption (hors du groupe de la société), scission, liquidation amiable ou dissolution de la SASP OL,
 - Perte de la moitié des droits de vote d'OL GROUPE dans les assemblées de la SASP OLYMPIQUE LYONNAIS
 - Modification de la forme juridique de la SASP OL,
 - Modification du capital de OL GROUPE entraînant une détention inférieure à 51% des droits de vote dans OL Groupe de Mr Jean Michel AULAS et / ou ICMI. En cas d'introduction en bourse, ce ratio est ramené à 34%.
- Maintenir les ratios financiers suivants :
 - Endettement ajusté sur capitaux propres inférieur ou égal à 0,5
 - Endettement ajusté sur excédent brut d'exploitation inférieur ou égal à 2
 - Excédent brut d'exploitation d'un niveau consistant en phase avec le niveau d'Excédent brut d'exploitation communiqué par OL GROUPE.
- Rétrogradation du club en ligue 2 et,
- Evénement de nature à avoir un effet gravement défavorable sur l'activité, le patrimoine ou la situation économique et financière de la SASP OL.

Une convention d'ouverture de crédit a été conclue entre la SASP OL et la Banque de l'Economie du commerce et de la Monétique portant sur un montant de 10,5 M€ jusqu'au 31 décembre 2007, cette somme étant destinée à participer aux besoins de financement au titre de l'exercice 2006. Le taux d'intérêt appliqué est un taux variable déterminé en fonction de l'EURIBOR 1, 2, 3, 6 ou 12 mois augmenté d'une marge fixe de 0,8%.

Ce contrat impose à la SASP OL, outre les engagements usuels dans ce type de contrat, l'obligation suivante dont le manquement est susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée du crédit :

- Maintenir les ratios financiers suivants :
Endettement global net élargi au crédit bail sur fonds propres inférieur à 0,8.

Les sommes dues au titre de cet emprunt seront de plein droit et immédiatement exigibles dans certains cas tels que retard de paiement de plus de trente jours, en cas de liquidation judiciaire, d'incidents de paiement, non-respect des ratios financiers, si l'emprunteur refuse de remettre ses documents comptables à la clôture de chaque exercice, ou si Les commissaires aux comptes refusent de certifier les comptes sociaux et/ou consolidés de la SASP OL et de la Société.

La SASP OL a conclu le 20 septembre 2005 un contrat d'ouverture de crédit d'un montant de 5 M€ avec Natixis. Ce crédit est consenti pour une durée de trois ans expirant le 20 septembre 2008. Le taux d'intérêt applicable aux tirages effectués au titre de ce contrat est calculé à partir de l'EURIBOR (1, 3 ou 6 mois) augmenté d'une marge de 0,80% l'an.

Ce contrat impose à la SASP OL, outre les engagements usuels dans ce type de contrat, les obligations suivantes dont le manquement est susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée du crédit :

- Maintenir la participation de l'OL Groupe au-dessus de 51% du capital de la SASP OL ;
- Maintenir les ratios financiers suivants ;
- Endettement net sur fonds propres inférieur à 0,8 ;
- Endettement net sur marge brut d'autofinancement inférieur à 2,5 ;
- Informer la banque de tout changement égal ou supérieur à 15% de la répartition de son capital social.

— Emprunts bancaires relatifs au financement de la construction de l'OL Store : Le 30 juin et le 3 juillet 2003, dans le cadre du financement de la construction de l'OL Store, la société SCI Mégastore Olympique Lyonnais a conclu avec le Crédit Lyonnais d'une part et la Banque Rhône-Alpes d'autre part deux emprunts d'un million d'euros chacun pour une durée de quinze ans. Ces emprunts font l'objet de remboursement par échéance trimestrielle et portent intérêt de 4,90% et 4,70% l'an.

Des cas d'exigibilité anticipée usuels pour ce type de convention sont prévus au contrat.

8. – Notes sur les relations avec les parties liées.

Le Groupe est consolidé par intégration globale dans le Groupe ICMI (52, Quai Paul Sédallian, 69009 Lyon) et par mise en équivalence dans le Groupe PATHE (21, rue François Premier, 75 008 Paris). Le détail des relations entre le Groupe et les sociétés ICMI, PATHE et leurs filiales est le suivant :

(En milliers d'euros)	30/06/2007	30/06/2006
Créances :		
Créances d'exploitation (valeurs brutes)	131	75
Total	131	75
Dettes :		
Dettes d'exploitation	1 167	677
Total	1 167	677
(En milliers d'euros)	2006/2007	2005/2006
Charges d'exploitation :		

Redevances de direction générale	966	660
Autres charges externes	1 208	935
Total	2 174	1 595
Produits d'exploitation :		
Frais généraux	153	190
Total	153	190

9. – Rémunérations de l'équipe de direction.

La rémunération de l'équipe de direction s'élève à 600 K€ au 30 juin 2007. Le Président Directeur Général n'est pas rémunéré directement par OL Groupe. La redevance facturée par ICMI à OL Groupe intègre les prestations du Président Directeur Général.

10. – Evénements postérieurs à la clôture.

Transactions sur les contrats joueurs :

— Acquisitions de contrats joueurs : Les acquisitions intervenues après le 30 juin 2007 s'élèvent à 36,6 M€. Il s'agit de Mathieu Bodmer, Abdelkader Keita, Fabio Grosso et Cleber Anderson Beraldo ;

— Cessions de contrats joueurs : Les cessions intervenues après le 30 juin 2007 s'élèvent à 31,6 M€. Il s'agit de Florent Malouda, Alou Diarra, Jérémie Berthod, Rémy Riou, Grégory Bettiol et Sylvain Wiltord.

Le 11 juillet 2007, le Tribunal Arbitral du Sport a confirmé la décision de la FIFA, concernant la résolution de la cession du joueur Honorato DA SILVA NILMAR.

B. — Comptes sociaux.**I. — Bilan.**

(En milliers d'euros)

Actif	Montant brut 30/06/ 2007	Amortissements provisions	Montant net 30/06/ 2007	Montant net 30/06/ 2006
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets	32	24	8	14
Fonds commercial				
Immobilisations corporelles				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	718	164	554	207
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	25 589	37	25 552	24 881
Autres immobilisations financières	449		449	18
Total actif immobilisé	26 787	225	26 563	25 120
Actif circulant				
Créances				
Clients et comptes rattachés	8 227		8 227	3 311
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	3		3	7
État impôts sur les bénéfices				
État taxes sur le chiffre d'affaires	852		852	209
Autres créances	19 415		19 415	2 830
Divers				
Valeurs mobilières de placement	102 267		102 267	5 487
Disponibilités	82		82	1 101
Total actif circulant	130 847	0	130 847	12 944

Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	62		62	77
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Total comptes de régularisation	62		62	77
Total général	157 696	225	157 471	38 142

Passif	Montant 30/06/2007	Montant 30/06/2006
Capital social	20 127	14 155
Primes d'émission, fusion, apport	102 865	18 276
Réserve légale	234	171
Réserves réglementées	37	37
Autres réserves	130	130
Report à nouveau	1 108	834
Résultat de l'exercice	12 382	1 268
Total capitaux propres	136 884	34 872
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total provisions pour risques et charges	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts		
Découverts, concours bancaires	66	366
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 757	1 172
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	620	491
Organismes sociaux	428	298
État impôts sur les bénéfices	15 267	127
État taxes sur le chiffre d'affaires	1 337	556
Autres dettes fiscales et sociales	29	9
Dettes sur immobilisations	70	0
Autres dettes	12	244
Total dettes	20 587	3 264
Produits constatés d'avance		6
Total comptes de régularisation	0	6
Total général	157 471	38 142

II. — Compte de résultat.

(En milliers d'euros.)

	2006/2007	2005/2006
Produits :		
Chiffre d'affaires	7 150	4 010
Reprise/amortissement et provisions	56	37
Autres produits	0	0
Total des produits	7 206	4 047
Consommation marchandises et matériels :		
Autres achats et charges externes	3 531	1 657
Sous-total	3 531	1 657

Charges d'exploitation :		
Impôts, taxes et versements assimilés	127	32
Salaires et traitements	2 050	1 318
Charges sociales	924	592
Amortissements et provisions	144	31
Autres charges	90	88
Sous-total	3 335	2 061
Total des charges	6 866	3 719
Résultat d'exploitation	340	328
Produits financiers	14 303	1 634
Charges financières	1 392	427
Résultat financier	12 911	1 207
Résultat courant avant impôts	13 251	1 535
Produits exceptionnels	15	2
Charges exceptionnelles	27	1
Résultat exceptionnel	-12	1
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	83	73
Impôts sur les résultats	774	195
Résultat net de l'exercice	12 382	1 268

III. — Tableau de flux.

(En milliers d'euros.)

	2006/2007	2005/2006
Résultat net	12 382	1 268
Amortissements et provisions nets	181	31
Plus ou moins values	10	-1
Capacité d'autofinancement	12 573	1 298
Variation du besoin en fonds de roulement	-4 507	-23 968
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	8 066	-22 670
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-10	-16
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-484	-230
Acquisitions d'immobilisations financières	-1 139	-18
Cessions d'immobilisations		2
Incidence des variations de périmètre		-225
Variation de la trésorerie issue des investissements	-1 633	-487
Variation des capitaux propres	90 561	
Dividendes versés aux actionnaires	-931	-373
Autres variations de l'endettement		
Variation de la trésorerie issue du financement	89 630	-373
Variation de trésorerie	96 062	-23 529
Trésorerie d'ouverture	6 222	29 751
Trésorerie de clôture	102 284	6 222

Les états financiers au 30 juin 2007 ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 24 septembre 2007.

IV. — Annexe.

1. – Événements significatifs.

1.1. Introduction en Bourse. — L'offre et l'admission aux négociations des actions de la société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris ont eu pour objectif de permettre à la société de poursuivre son développement en lui donnant accès à de nouveaux moyens de financement de ses activités, afin de poursuivre ses objectifs de croissance, de conforter sa stratégie et de renforcer sa structure financière en vue de financer notamment la construction d'un nouveau stade.

Par décision de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 6 novembre 2006, la société a procédé à une division par dix de la valeur nominale de ses actions ayant pour effet de porter le nombre d'actions de 931 270 actions de 15,20 € de valeur nominale à 9 312 700 actions de 1,52 € de valeur nominale.

OL Groupe a constaté le 13 février 2007 une augmentation de capital dans le cadre de l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B).

A cette occasion 3 686 993 actions nouvelles ont été émises de valeur nominale égale à 1,52 €.

En date du 9 mars 2007, une seconde augmentation de capital dans le cadre de l'exercice partiel de l'option de surallocation a eu pour conséquence l'émission de 241 594 actions supplémentaires.

Au 30 juin 2007, le capital d'OL GROUPE est constitué de 13 241 287 actions de valeur nominale égale à 1,52 €.

1.2. Mouvement de participations. — En février 2007, la société a acquis 500 actions de la société Olympique Lyonnais SASP. Au 30 juin 2007, OL Groupe détient 99,91% du capital d'OL SASP.

En juin 2007, la société a souscrit, lors de la constitution de la SAS Foncière du Montout à 100% de son capital. Cette société a pour objet l'activité de marchand de biens et l'achat de terrains en vue de leur revente en bloc ou en détail. La société détient 10 000 actions de la SAS Foncière du Montout. La société a acquis 925 actions de la société OL IMAGES le 26 juillet 2006. OL Groupe détient 3 699 actions de la société OL Images.

La société a encaissé 11 660 K€ de dividendes au titre de ses participations au 30 juin 2007.

2. – Règles et méthodes comptables.

2.1. Règles Générales. — Les comptes annuels de l'exercice 2006/2007 ont été établis, selon les normes définies par le plan comptable Général 1982, la loi du 30 avril 1983, et le décret du 29 novembre 1983, et conformément aux dispositions du règlement CRC 99-03. Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

— Continuité de l'exploitation ;

— Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;

— Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Immobilisations incorporelles. — Les logiciels acquis font l'objet d'un amortissement sur une durée de 12 mois.

2.3. Immobilisations corporelles. — Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et autres). Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation attendue par la société :

Installations et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans et 5 ans
Mobilier de bureau	5 ans

2.4. Immobilisations financières. — La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est essentiellement liée à la quote-part des capitaux propres sociaux ou consolidés détenus.

Toutefois lorsque le montant d'acquisition est supérieur à la quote-part des capitaux propres, le coût d'acquisition est déprécié en tenant compte de la valeur d'utilité.

Celle-ci s'apprécie, notamment par la prise en compte des plus values latentes sur biens immobiliers et de réévaluation du fonds de commerce en fonction des critères habituellement pratiqués dans la profession et des perspectives de croissance et de rentabilité de la société en référence à une société du même secteur.

Les actions auto détenues font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Les éléments constitutifs du contrat de liquidité sont enregistrés en immobilisations financières :

— Titres auto-détenus pour 310 K€.

— Sicav CAAM trésorerie institution pour 100 K€.

2.5. Prêts, dépôts et cautionnements. — Ces éléments sont évalués à leur valeur nominale et font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation.

2.6. Créances. — Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.7. Comptes de régularisation. — Des produits et charges constatées d'avance sont enregistrés pour tenir compte de la règle de rattachement des produits et charges à l'exercice concerné.

2.8. Trésorerie. — Elle comprend les liquidités, les comptes courants bancaires et les valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur évaluation, à la clôture de l'exercice, est effectuée pour les Sicav et Fonds Communs de placement sur la base du dernier prix de rachat connu.

Dans le cas de titres cotés, l'évaluation est réalisée sur la base de la valeur boursière résultant du cours moyen constaté le dernier mois de l'exercice.

Si la valeur résultant des méthodes d'évaluation ci-dessus est inférieure au coût historique d'acquisition, une dépréciation est constituée. Toutefois, cette provision n'est pas constituée lorsque la moins-value latente y afférente peut être compensée par des plus-values latentes sur des titres de même nature.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode « premier entré / premier sorti ».

2.9. Provisions pour risques et charges. — Les provisions sont constituées en fonction d'évaluations au cas par cas des risques et charges correspondants. Une provision est constituée chaque fois que les organes de direction de la société ont la connaissance d'une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qui pourrait engendrer une sortie probable de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue.

2.10. Produits d'exploitation. — Les produits d'exploitations sont constitués de refacturations de frais et redevances Groupe. Ces redevances sont calculées sur la base des frais engagés et répartis en fonction de la marge des filiales opérationnelles.

2.11. Résultat exceptionnel. — Les produits et charges relevant du résultat exceptionnel incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable (cessions d'éléments d'actif et boni sur cessions d'actions propres).

3. – Notes sur l'actif.

3.1. Actif immobilisé :

(En milliers d'euros)	Montant au 01/07/2006	Augmentations	Diminutions	Montant au 30/06/2007
Valeurs brutes :				
Immobilisations incorporelles	22	10		32
Immobilisations corporelles	246	484	13	717
Immobilisations financières (1)	24 899	1 139		26 038
Total	25 167	1 633	13	26 787
Amortissements et provisions :				
Immobilisations incorporelles	8	16		24
Immobilisations corporelles	39	128	3	164
Immobilisations financières		37		37
Total	47	181	3	225
Total valeurs nettes	25 120			26 563
(1) dont titres auto-détenus		310		310

3.2. État des échéances des créances. — L'actif réalisable tient compte des C/C, les créances groupe sont considérées à moins de 1 an (idem N-1).

(En milliers d'euros)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	449	432	17
Actif circulant	130 908	130 908	
Total	130 946	130 929	17

3.3. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan. — Clients et comptes rattachés : 7 241 K€.

3.4. Charges constatées d'avance. — Les charges constatées d'avance s'élèvent à 62 K€ au 30 juin 2007. Elles concernent des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

3.5. Dépréciation :

(En milliers d'euros)	Montant au 01/07/2006	Augmentations	Diminutions	Montant au 30/06/2007
Immobilisations		37		37
Dont dotations et reprises :				
Financières		37		37
Total		37		37

3.6. Postes de l'actif concernant les entreprises liées :

(En milliers d'euros)	Montant brut	Entreprises liées
Immobilisations financières (valeurs brutes)	26 037	25 589
Participations et créances rattachées	25 589	25 589
Dépôts et prêts	38	4
Autres titres immobilisés	101	

Provisions sur immobilisations financières	-37	-37
Immobilisations financières (valeurs nettes)	26 000	25 556
Clients et comptes rattachés (valeurs nettes)	8 227	7 913
Autres créances	20 270	19 411
Créances d'exploitation (valeurs nettes)	28 497	27 552

3.7. Gestion de trésorerie. — Une gestion de trésorerie centralisée des sociétés filiales a été mise en place en janvier 2005. La trésorerie disponible est placée par l'intermédiaire d'OL GROUPE. La trésorerie nette, telle que présentée dans le tableau des flux financiers de trésorerie se décompose comme suit :

Actif :	
Placements	102 267 K€
Disponibilités	82 K€
Passif :	
Concours bancaires	66 K€
Trésorerie nette	102 283 K€

3.8. Valeurs mobilières de placement :

(En milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur de marché au 30/06/2007
Parts de Sicav et de FCP	102 267	102 267
Total brut	102 267	102 267

4. – Notes sur le passif.

4.1. Capital social. — Au 30 juin 2007, le capital d'OL Groupe est constitué de 13 241 287 actions d'une valeur nominale de 1,52 € soit 20 126 756,24 €.

	Ouverture	Augmentation de capital	Clôture
Nombre de titres	9 312 700	3 928 587	13 241 287
Nominal	(1) 1,52	1,52	1,52
<i>(1) Après prise en compte de la division par 10 du nominal.</i>			

4.2. Variation des capitaux propres :

(En milliers d'euros)	Capital	Primes	Réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Position au 30 juin 2006	14 155	18 276	1 173	1 268	34 872
Répartition du résultat (1)			337	-1 268	-931
Imputation des frais d' IPO		-3 725			-3 725
Augmentation de capital du 13 février 2007 de 3 686 993 actions	5 605	82 883			88 488
Augmentation de capital du 9 mars 2007 de 241 594 actions	367	5 431			5 798
Résultat de l'exercice				12 382	12 382
Position au 30 juin 2007	20 127	102 865	1 510	12 382	136 884

(1) Conformément à l'affectation du résultat et à la distribution de dividendes approuvées par l'assemblée générale mixte du 6 novembre 2006.

Affectation du résultat :

Réserve légale	63 K€
Report à nouveau	274 K€

Distribution de dividendes	931 K€
----------------------------	--------

4.3. Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

(En milliers d'euros)	Solde au 30/06/2007	Solde au 30/06/2006
Dettes fournisseurs	620	422
Dettes fiscales et sociales	665	474
Intérêts courus	1	184
Total	1 286	1 080

4.4. Postes du passif concernant les entreprises liées :

(En milliers d'euros)	Montant brut au 30/06/2007	Entreprises liées	Montant brut au 30/06/2006
Concours bancaires	66		366
Fournisseurs	2 757	624	1 172
Dettes fiscales et sociales	17 681		1 481
Sur immobilisation	70		244
Autres dettes	12	12	
Produits constatés d'avance			6
Total	20 586	636	3 269

4.5. État des échéances des dettes :

(En milliers d'euros)	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et à 5 ans au plus
Concours bancaires	66	66	
Fournisseurs	2 757	2 757	
Dettes fiscales et sociales	17 681	17 681	
Sur immobilisation	70	70	
Autres dettes	12	12	
Produits constatés d'avance			
Total	20 586	20 586	

5. – Notes sur le compte de résultat.

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires. — La contribution au chiffre d'affaires par nature d'activité est la suivante :

(En milliers d'euros)	30/06/2007	30/06/2006
Refacturations filiales	1 189	510
Refacturations hors filiales	61	
Redevances filiales	5 900	3 500
Total	7 150	4 010

5.2. Produits et charges financiers :

(En milliers d'euros)	2006/2007	Dont entreprises liées
Produits financiers :		
Dividendes filiales	11 660	11 660
Intérêts sur comptes courants	144	144
Plus values de cession de valeur mobilière de placement	2 460	
Commissions sur cautions	39	39

Total produits financiers	14 303	11 843
Charges financières :		
Intérêts sur comptes courants	854	854
Intérêts bancaires	1	
Charges sur cession de valeur mobilière de placement		
Abandons de créances	500	500
Dotations aux provisions (1)	37	37
Total charges financières	1 392	1 391

(1) Dont les dotations aux provisions suivantes :

— Dépréciation des titres OL Brasserie (37 K€).

5.3. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôts	Impôt	Résultat net après impôts
Résultat courant	13 168	-778	12 390
Résultat exceptionnel	-12	4	-8
Résultat comptable	13 156	-774	12 382

Taux d'imposition des résultats et crédits d'impôts :

- Bénéfice d'ensemble au taux de droit commun : 48 138 K€ au taux de 331/3% ;
- Contribution sociale sur les bénéfices : 15 283 K€ au taux de 3,3% ;
- Réduction d'impôt mécénat : 276 K€ imputable sur l'impôt société au taux de droit commun.

5.4. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts :

(En milliers d'euros)	Montant	Impôt
Allègements		
Provisions non déductibles temporairement		
Charges à payer non déductibles temporairement	90	30
Accroissements		
Charges ou produits déduits et non encore comptabilisés		

5.5. Intégration fiscale. — OL Groupe a opté le 20 décembre 2005 pour le régime d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale est applicable à compter des exercices clos au 30 juin 2007.

Les sociétés faisant partie de ce périmètre sont :

- M2A, Siren 419 882 840 ;
- Olympique Lyonnais SASP, Siren 385 071 881 ;
- OL Merchandising, Siren 442 493 888 ;
- OL Images, Siren 478 996 168 ;
- OL Organisation, Siren 477 659 551 ;
- OL Brasserie, Siren 490 193 141 ;
- La Foncière du Montout, Siren 498 659 762.

Le périmètre d'intégration s'est élargi au 1er juillet 2007 aux sociétés :

- OL Brasserie, Siren 490 193 141 ;
- La Foncière du Montout, Siren 498 659 762.

OL Groupe est la société tête de Groupe. L'impôt concerné s'entend de l'impôt société des contributions additionnelles et sociales et de l'IFA. Les termes de la convention d'intégration fiscale souscrite par le Groupe sont les suivants :

- La société-mère dispose sur la société fille d'une créance d'un montant égal à l'impôt théorique que la société fille aurait dû régler comme en l'absence d'intégration. Les économies d'impôts réalisées par le Groupe sont appréhendées par la société-mère et constatées en produits non imposables ;
- Les sociétés intégrées constatent dans leur compte, pendant toute la durée de leur intégration dans le groupe, une charge ou un produit d'impôt sur les sociétés, de contributions additionnelles et d'IFA, analogue à celui qu'elles auraient constaté si elles n'avaient pas été intégrées ;
- La société intégrante sera seule redevable de l'impôt supplémentaire qu'elle aura éventuellement à acquitter en cas de sortie du groupe de la société intégrée. La société intégrante devra indemniser la société intégrée de tout impôt sur les sociétés du par la société intégrée après sa sortie du périmètre d'intégration fiscale et provenant de l'impossibilité d'utiliser, selon les règles de droit commun, les déficits fiscaux ou les moins values à long terme nés pendant la période d'intégration fiscale et transmis définitivement à la société intégrante. Les montants des déficits et moins values susceptibles de faire l'objet d'une indemnisation sont ceux qui figurent sur l'état 2058-B bis de la société intégrée à la date de sa sortie du groupe et provenant des exercices d'intégration.

En revanche, aucune indemnisation ne sera due à la société intégrée au titre de la perte par cette dernière de la possibilité future de report en arrière des déficits sur les bénéfices réalisés pendant la période d'intégration fiscale et transmis définitivement à la société intégrante.

Le supplément d'impôt lié à l'intégration fiscale a représenté 9 K€.

6. – Notes diverses.

Un contrat de liquidité a été souscrit par OL Groupe auprès du Crédit Agricole Cheuvreux dont l'objet est de donner mandat au CA Cheuvreux pour intervenir pour son compte sur le marché en vue de favoriser la liquidité de transactions et la régularité des cotations des Titres et mettre à cet effet des sommes en espèces à disposition du CA Cheuvreux.

Le solde du contrat de liquidité au 30 juin 2007 est de 75 K€.

6.1. Effectif moyen :

	30/06/2007	30/06/2006
Cadres	15	8
Employés	23	14

6.2. Engagements :

6.2.1. Engagements donnés :

(En milliers d'euros)	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total au 30/06/2007
Loyers à payer (*)	478	981	300	1 759

(*) Dont engagements de crédit bail de 40 K€ à moins d'un an et 70 K€ de 1 à 5 ans.

Abandons de créance. — Un abandon de créance à caractère financier d'un montant total de 500 K€ a été consenti au 30 juin 2007 par OL Groupe en faveur de sa filiale OL Brasserie.

Un abandon de créance à caractère financier d'un montant total de 15 K€ a été consenti le 30 juin 2004 par OL Groupe à la SAS Argenson. Il a été constaté un retour à meilleure fortune de la société au cours de l'exercice qui a conduit au remboursement des comptes courants.

Cautions et garanties bancaires. — OL GROUPE a garanti à hauteur de 42,7 M€, des emprunts souscrits par sa filiale OLYMPIQUE LYONNAIS SASP auprès de 4 établissements bancaires. Ces garanties ont été constituées sous la forme de cautions.

Engagements de retraite. — Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi ne font pas l'objet de comptabilisation dans les comptes sociaux. L'indemnité au 30 juin 2007 a été évaluée pour un montant de 214 K€.

Cette évaluation a été réalisée selon la méthode actuarielle.

Celle-ci consiste :

— à évaluer pour chaque salarié l'engagement total sur la base du salaire projeté en fin de carrière et de la totalité des droits qui seront acquis à cette échéance.

— à déterminer la fraction de l'engagement total correspondant aux droits acquis à la clôture de l'exercice, au prorata de l'ancienneté à cette date par rapport à l'ancienneté totale qu'aura le salarié à son départ à la retraite.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

— Age de départ à la retraite (fixé à 60 ans pour les non-cadres et 63 ans pour les cadres) ;

— Taux d'actualisation qui est de 5,20% au 30 juin 2007 (4,80% au 30 juin 2006) ;

— Le taux d'évolution des salaires qui est de 1% pour 2007.

Droit individuel à la Formation : La loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a créé pour les salariés bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, un Droit Individuel à Formation (DIF) d'une durée de 20 heures cumulables sur une période de six ans. Le DIF est plafonné à 120 heures.

Conformément à l'avis N° 2004 du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du CNC, les actions de formation n'ayant pas atteint l'ensemble des droits ouverts, les informations ci-dessous sont communiquées :

(En heures)	Droits acquis au 01/07/2006	Droits ayant fait l'objet d'un accord en 06/07	Droits non utilisés au 30/06/2007
Droits	1 008	0	1 640

6.3. Litiges. — A la connaissance de la société, il n'existe à ce jour aucun fait ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, la situation financière ou les résultats d'OL Groupe.

6.4. Autres informations : Rémunérations. — Au titre de l'exercice 2006-2007, les rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction, appartenant au Comité de direction Groupe s'élèvent à 600 K€ hors jetons de présence.

6.5. Identité des sociétés consolidant les comptes de la société. — ICMI SAS, 52 quai Paul Sédallian 69009 Lyon.
Groupe PATHE, 21 rue François Premier 75008 Paris.

6.6. Événements postérieurs à la clôture :

— Projet de construction du nouveau stade « OL Land » : La société Foncière du Montout a été créée le 26 juin 2007 pour développer l'ensemble de ce programme. Le site de Décines a été retenu pour la construction du stade.

6.7. Renseignements concernant les filiales, participations (en euros) :

Sociétés ou groupe	Capital	Capitaux propres détenus avant répartition du dernier exercice	QP de capital détenue (%)	VNC des titres détenus	Prêts & avances non remboursés à la situation	CA H.T. du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes nets encaissés au cours de l'exercice
I. Filiales (50% au moins de capital détenu par la société) :								
Olympique Lyonnais SASP	2 052 128	30 136 880	99,912	23 532 949	0	88 412 673	14 316 454	9 956 310
OL Merchandising	40 000	2 244 672	99,975	39 990	0	13 569 802	1 969 816	1 199 700
SCI Mégastore	155 000	234 740	100	154 990	0	284 549	58 282	
M2A	118 420	1 314 863	100	914 915	0	4 525 522	494 603	366 720
OL Images	37 000	689 199	99,973	257 740	0	5 358 277	649 094	
OL Organisation	37 000	70 303	99,973	41 430	0	5 008 694	19 026	
OL Brasserie	37 000	34 108	99,973	0	0	221 419	7 295	
Foncière du Montout	100 000	97 650	100	100 000	0	0	-2 350	
II. Participations (détenues entre 10% et 50% par la société) :								
OL Voyages	40 000	153 371	50	18 919	0	6 775 365	240 013	137 500
Argenson	89 376	191 485	49,97	477 694	0	3 374 170	102 738	
BS Sarl	2 500	-6 125	40	1 000	0	197 567	269	
OL Restauration	40 000	43 125	30	12 000	0	2 646 348	97 914	

C. — Projet d'affectation du résultat.

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007 font ressortir un bénéfice d'un montant de 12 382 417,41 €, augmenté d'un report à nouveau de 1 107 848,15 €, conduisant à un total distribuable de 13 490 265,56 €.

L'assemblée générale, sur la proposition, du conseil d'administration, proposera d'affecter ce résultat de la manière suivante :

Dotation au compte de réserve légale	619 121,00 €
Distribution d'un dividende de 0,14 € par action	
Soit pour 13 241 287 actions	1 853 780,18 €
Report à nouveau	9 909 516,23 €
Total	12 382 417,41 €

L'assemblée générale décide que, dans le cas où lors de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions serait affecté au compte « Report à nouveau ».

Le dividende sera mis en paiement le 22 novembre 2007. L'assemblée générale prend acte que la somme répartie à titre de dividende entre les actionnaires personnes physiques est intégralement éligible à la réfaction de 40% prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts.